



## Règlement conventionnel de copropriété

Par **persan80**, le **05/06/2013** à **23:24**

Bonjour,

Voici ce que dit le RCC :

Article huitième.

Les décisions ayant pour conséquence de modifier les >charges communes, la destination ci-dessus indiquée de l'immeuble ( parties communes, immeuble bourgeois ) et celles qui auraient pour objet des modifications

au gros œuvre,

>aux choses communes

ou intéressant >l'harmonie de l'immeuble,

d'autoriser la création d'ouvertures nouvelles dans les murs, la modification des ouvertures existant actuellement dans les mêmes murs,

devront être prises à l'unanimité des propriétaires."

Pour ma part, je lis que la vente de parties communes (indiquées ci-dessus) ne peut être votée qu'à l'unanimité.

Tout comme la modification du règlement de copropriété.

Tout comme une terrasse extérieure devant l'immeuble qui intéresse l'harmonie de l'immeuble.

Ai-je tout compris ?

Merci de vous intéresser à ma question et de me donner votre avis.

Cordialement.

Par **HOODIA**, le **06/06/2013** à **07:24**

Oui,c'est très clair;il faut l'unanimité...

Par **persan80**, le **06/06/2013** à **10:28**

Merci de votre réponse.

Si le syndic veut forcer le transfert de la partie commune, que faut-il penser du syndic qui veut ignorer ce règlement?

Le TGI peut-il le condamner pour cette faute professionnelle? Car c'est spolier les copropriétaires afin d'attribuer la partie commune à un seul.

Deuxième question : la terrasse extérieure peut-elle être contestée car elle modifie l'harmonie de l'immeuble?

( Sans parler de la nuisance et de la servitude par le bruit et les odeurs.)

Merci.  
Cordialement.

Par **HOODIA**, le **06/06/2013** à **15:42**

Le RC ,rien que le RC !  
Le syndic à l'obligation de le faire appliquer !...

Par **persan80**, le **16/06/2013** à **23:30**

Bonsoir et merci pour cette 2ème réponse.  
Est-il possible de faire une procédure contre le syndic qui refuse d'appliquer le RCC ?  
Et dans ce cas, c'est le TGI ou le TI ?  
Un syndic refusant le RCC favorise certains et défavorise d'autres pour en tirer un profit personnel.  
Cordialement.